113

Département de l'Oise COMMUNE de MORLINCOURT 27 place de la Mairie 60400 MORLINCOURT

Envoyé en préfecture le 07/12/2017 Reçu en préfecture le 07/12/2017 Affiché le 07/12/2017 ID : 060-216004267-20171204-2017_058-DE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 04 DECEMBRE 2017

Date de convocation: 27/11/2017

2017-058

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10 er

en présence : 9

votants: 9

L'an deux mil dix-sept, le quatre du mois de décembre à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY,

C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE

Absents excusés : /

Absents non excusés: V. LEROY,

Procurations: /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°58: RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA SPA

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en date du 24 novembre 2014, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer le renouvellement de la convention avec une fourrière de la Société Protectrice des Animaux. Celle-ci sera caduque au 31 décembre 2017.

Le Maire informe l'assemblée que le tarif annuel forfaitaire de la SPA de Compiègne est de 541,67€ HT soit 650,00€ TTC pour l'année 2018 et propose au Conseil Municipal de renouveler la convention pour un an, reconductible deux fois par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce coût qui sera inscrit au budget et autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec la SPA de Compiègne.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 04 décembre 2017.

/w/ 37k

Le Maire Rr

aniel CHARLET